#### Lettre de Garat à D'Alembert, 10 février 1781

**Expéditieur(s): Garat** 

#### Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

#### Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

### Citer cette page

Garat, Lettre de Garat à D'Alembert, 10 février 1781, 1781-02-10

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 09/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <u>https://eman-archives.org/dalembert/items/show/1213</u>

#### Informations sur le contenu de la lettre

IncipitL'Académie m'honore infiniment dans le choix...

RésuméRemerciement pour l'attribution du legs annuel de Valbelle. Secours et honneur. Ne voudrait cependant pas le disputer à Court de Gebelin et propose de rendre le legs en gardant l'honneur.

Justification de la datationNon renseigné Numéro inventaire81.10 Identifiant2107 NumPappas1841

### **Présentation**

Sous-titre1841 Date1781-02-10 Mentions légales

• Fiche: Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons

Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

• Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

#### Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné
Publication de la lettreReg. Acad. fr., III, p. 489. L'Esprit des journaux, avril 1781,
p. 278
Lieu d'expéditionNon renseigné
DestinataireD'Alembert
Lieu de destinationParis
Contexte géographiqueParis

# Information générales

LangueFrançais Sourcecopie autogr. de D'Al., d., 1 p. Localisation du documentParis AF, Registre ms, 10 février 1781

## **Description & Analyse**

Analyse/Description/RemarquesNon renseigné Auteur(s) de l'analyseNon renseigné Notice créée par <u>Irène Passeron</u> Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

year the " stail a 8 point 1781. To hampion to said sugar by you have didn or gover - Lamed's so from 1980 1) L'Acadimi at loner in finiment dans le chrisqu'elle a fairle moi pour m'eljoge le The sand for the for mederalliste ou freeze quantomine de lever for from vdo main to l'academe franciste, alope per fachement un beaut, Coffeeners um den was an housest. Especial que junifog l'esoblifement e mit vallate : mai je viere words mening entire incoment our to home to letter get our on the territory grante humande i anom in anadomicion qui mi lanoren he lever anciet forman from file furtient seprente dele des justes a Mr. Come de Gabilla demojnimente man The love of the house of la process genois down thousing in hundy name town nemeralform à l'academie penser de vien de ma permeter de leir rondre la leg de la a digat in me form still emdont jew aftering it a de glas honorable to me whim montered que family there goods, I'll wine falla some randon is billementions at apression existences be combetter a dit qu'il marine propole sol garas dem. In I am pulleforme and his outless home por de seaden inter que sor Concerner

#### 1781 PEVILLER

489

tirond : et qu'elle est d'ailleurs très personden de l'honnétére de ves sentimens et de votre zèle pour les lettres.

Je suis avec respect, etc.

I Parls on 8 decides (24), to

Du samedi 40 Février, M. d'Alembert, Beauxie, Millot, Gaillard, Marmontel, le C. de Treson, Sanrin, Chalanon, Arnand, Sauri, La Harpe.

M° le Secretaire a rapporté la quittance de 300" de M° Court de Gebelin, et sa lettre de remerciment. Il a lu cosuite la lettre ci-jointe que lui a écrite M° Garat.

a Samedi to ferrier 1781.

Monsieur,

L'Académie m'honore infiniment dans le choix qu'Elle a fait de moi poin m'adjuger le legs annuel, institué par M' de Valhelle. Un secours, qu'un homme de lettres sans fortune reçoit des mains de l'Académie françoise, n'est pas seulement un secours, c'est encore une distinction et un homeur. C'est ainsi que j'envisage l'établissement de M' de Valhelle. Mais je n'ai point voulu, Monsieur, entrer en compans avec les hommes de lettres qui ont pu désirer ce legs; je ne l'ai demandé à nucun des Académicless qui m'honorent de leur amitié. Je me serois surtout reproché de le disputer à M' Court de Gebelia, dont j'estime les ouvrages et dont je considere benucoup la personne. Je crois donc, Monsieur, en témoignant toute um recommissance à l'Académie, ponvoir la prier de me permettre de lui rendre le legs dont elle a disposé en ma faveur. En le rendant, je conserve ce qu'il a de plus honorable, et je sens bien. Monsieur, que j'aurois tout gardé, a'il avoit fallu tout rendre.

J'ai l'honneur d'être M., etc.

GARAT.

M' le Secretaire, après avoir lu cette lettre, a dit qu'il n'avoit proposé.
M' Garat dans l'assemblée du 8, que sur l'assurance qui lui avoit été donnée par des académiciens, que M' Garat accepteroit le legs dont il a'agit, si la Compagnie jugeoit à propos de le lui décerner : et que l'année dernière il n'avoit proposé M' de Gebelin que sur une pareille assurance.

La Compagnie, en conséquence de cette lettre de M' Garat, a arrêté qu'il seroit convoqué par billets une assemblée génerale pour le samedi 17, afin de déliberer de nouveau sur le legs de M' de Valbelle.

Le même jour M' le Secretaire a dit qu'il avoit vu M' Descheues, notaire (v. 8 Février), lequel se proposoit de placer incessamment la donation de 12000" spivant les intentions du donateur.

Le même jour M' le Secretaire a écrit sous les yeux de la Compagnie. In lettre circulaire suivante, en consequence de la déliberation prise le

\* lettre déjà publiér à l'époque dans le Mercure de France, puis dans L'Esprit des journaux, avril 1781, p. 278

#### INSTITUT DE FRANCE

# LES REGISTRES

DE

# L'ACADÉMIE FRANÇOISE

1672-1793

TOME TROISIÈME 1751-1793

# PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C"

IMPRIMEDES DE L'ESSTITUT, RUE LACOR, 56

1895